

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit et Religions	
Session DU	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Une autorisation de redoublement peut être exceptionnellement accordée par les enseignants du diplôme réunis en Commission d'admission ; elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise-en-place d'un parcours de formation individualisé.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
UE1 : Les épreuves écrites de l'UE peuvent prendre la forme de QCM UE 2 : L'épreuve du Grand Oral est accessible aux candidats qui ont suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3. Les justificatifs d'absence à un séminaire doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin du séminaire. Elle consiste une épreuve orale, coefficient 5 et pouvant prendre la forme de l'analyse d'une situation pratique – durée 30 mn – soutenue devant un jury composé a minima d'un enseignant-chercheur d'UT1 Capitole et d'un représentant d'une des institutions et associations partenaires au diplôme. Seconde chance Une session de rattrapage est ouverte pour les stagiaires qui n'ont pas validé le diplôme lors de la première session avec une note globale supérieure ou égale à 10/20, ou qui auraient obtenu à une des UE une note globale inférieure 8/20. Cette seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première. Les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde. La session 2 est ouverte aux candidats présents en session 1 ou ayant justifié leur absence.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 et sans note éliminatoire.		
Capitalisation/conservation		
Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement		
Compensation		
Oui		
Note éliminatoire		
Note globale inférieure à 8/20 à l'une des UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit et Religions							1ère session			Seconde session/chance	
Parcours		Droit et Religions							Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Droit des religions		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 / CC1	5 (4 matières module 1 + histoire religieuse de la France module 2)	Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Cours introductif : religions et espace public	14										
Matière	ANNUEL	Droit public et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit privé et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit des institutions et activités religieuses	14										
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Connaissances des religions		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme, du christianisme et de l'islam	30										
Matière	ANNUEL	Histoire religieuse de la France	14										
Matière	ANNUEL	Cultes et relations internationales	10										
UE	ANNUEL	UE 2		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 3 : méthodologie et formation juridique et religieuse		5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral	
Matière	ANNUEL	Séminaire introductif cadre historique et juridique	7										
Matière	ANNUEL	Techniques de médiation	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle I	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle II	7										
Matière	ANNUEL	Sécularisations et statuts des cultes en Europe	7										
Matière	ANNUEL	Anthropologie religieuse	7										
		Total formation	152										